

Bruxelles le 5 mai 1983  
Note BIO COM (83) 205 aux Bureaux Nationaux  
cc aux Membres du Groupe

---

432

Reunion de la Commission

---

STRATEGIE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DANS LA COMMUNAUTE  
SEPT GRANDES OPTIONS POUR 1984/87

---

La Commission a finalise son projet de decision sur les grands objectifs de strategie scientifique et technique que la Communautédevrait mettre en chantier au cours des annees 1984/87.

Apres un premier debat d orientation qui est intervenu au Conseil Recherche du 8 fevrier 1983, ces objectifs devraient etre approuves en juin 1983. (Voir P-41).

ESPRIT

---

Afin d assurer a l industrie europeenne du secteur des technologies de l information la place qui lui revient sur le marche mondial, de sauver et de creer ainsi des millions d emplois dans la Communauté, la Commission europeenne, a l initiative du Vice President Davignon, a mis au point le programme ESPRIT (European Strategic Programme for Research and Development in Information Technology).

L objectif essentiel de ce programme mis au point apres de longues consultations avec les industriels du secteur, les universites et les administrations des Etats Membres, est de realiser une veritable percee technologique pour permettre a l Europe de rattraper et meme de depasser, en dix ans, les concurrents americains et japonais.

Une premiere phase de cinq ans, debutant en 1984, devrait disposer selon la Commission d un apport financier global de 1,5 milliards d Ecus, dont 750 millions d Ecus a charge de la Communauté, l autre moitie devant etre supportee par l industrie. (Voir P-40)

DEMANDE FRANCAISE DE DEMANTELEMENT DE DEUX POINTS DES MCM  
FRANCAIS

---

La Commission a procede a l examen de la demande francaise (qui lui a ete transmise mardi apres midi) en vue des deliberations du Conseil Agricole du 16 mai.

./.

## MONOPOLE FRANCAIS DE L'ALCOOL

---

M. Frans Andriessen a informe la Commission hier d une decision du gouvernement francais portant modification de la politique de prix pratiquee par le monopole francais de l alcool. L effet de cette decision sera d abaisser le niveau de prix auquel le monopole francais achete aux distillateurs nationaux un contingent important de leur production. La Commission se felicite de cette decision de la part des autorites francaises, surtout pour les effets benefiques qu elle devrait avoir sur le commerce intra communautaire.

Je vous rappelle en effet que la Commission s est beaucoup preoccupee pendant les dernieres semaines du fait que le niveau tres eleve de prix offerts par le monopole pour ce contingent permettait aux distillateurs francais d ecouler le solde de leur production sur le marche communautaire a des prix tres bas.

L effet indirect de la politique de prix du monopole a ete de fausser les conditions de concurrence de plaintes faites par certains etats membres (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Royaume Uni et Irlande), la Commission a decide d agir rapidement. En effet, en moins d un mois, la Commission a envoye un avis motive au gouvernement et a la fin du mois de mars a saisi la Cour de Justice de cette affaire.

La Commission a decide de renoncer par consequent a la procedure de refere devant la Cour en ce qui concerne ce point particulier du probleme du monopole des alcools.

## LE FINANCEMENT FUTUR DE LA COMMUNAUTE PROJET DE DECISION SUR LES RESSOURCES PROPRES

---

La Commission a mene a bien ses travaux dans cette affaire d une importance capitale pour l avenir de la Communaute et elle a en outre respecte ses engagements de calendrier. Les propositions de la Commission seront commentees cet apres midi a 15 h. en Salle de presse par le President Thorn, accompagne du Vice President Tugendhat (voir BIO 206 et suites)>  
Une note P-42, ainsi que le document COM (83) 270 final vous seront envoyes par expres.

## AVANT PROJET DE BUDGET 1984

---

La Commission a poursuivi la mise au point de son avant projet de budget qui sera finalise et approuve sans doute mercredi prochain.

Amities

Manuel Santarelli Comeur 13h ////

